

AVIS

Taxes et redevances communales

Il est porté à la connaissance du public que la décision fixant les droits d'inscription de l'école de musique et droit de location d'instruments à partir de la rentrée scolaire 2019/2020, prise par notre conseil communal le 22 octobre 2018, a été approuvée par arrêté grand-ducal le 28 mai 2019.

Bascharage, le 12 juin 2019

Le Collège des bourgmestre et échevins